



1/ OBJET DU CONCOURS

Le but de ce concours est de réaliser une bande dessinée pour mettre en lumière un événement, une rencontre, un fait historique... en lien avec le thème de l'édition 2021-2022 :

“LA JEUNESSE FACE À LA GUERRE”

L'histoire doit s'inscrire dans un des conflits des XX^e et XXI^e siècles dans lesquels la France s'est engagée. Le sens du concours n'est pas tant de dessiner la guerre que de dessiner à propos de la guerre et de ses conséquences (sentiments, traumatisme...). Ce concours s'attache à valoriser l'histoire racontée, celle d'une réflexion de combattant, victime ou témoin de la guerre.

Le thème laisse le choix aux auteurs pour traiter de sujets variés tels que les jeunes victimes de déplacement de population, déportation, traumatisme, les pupilles de la Nation, les jeunes influencés par une culture de guerre, etc.



2/ MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les collégiens, lycéens et jeunes de niveau équivalent peuvent participer en candidat libre ou en groupe.

● En candidat libre (de 1 à 3 participants sans encadrement)

Cette catégorie autorise la participation d'un ou de plusieurs jeunes, au maximum trois, sans encadrement.

● En groupe encadré (4 participants et plus)

Cette catégorie autorise deux types de participation :

● **En classe entière** : réalisation de la bande dessinée, sur le temps pédagogique, par l'ensemble des élèves, encadrés par un professeur ou une équipe de professeurs. Une seule et unique BD est alors produite ;

● **En groupes** : les encadrants de diverses structures (voir liste dans le règlement) peuvent faire participer les jeunes en groupe constitué au minimum de quatre participants.

3/ CALENDRIER

Avant le 31 décembre 2021

Les participants doivent compléter le formulaire en ligne : (<https://forms.gle/f6EmxHFwSd5SP61x8>)

Avant le 31 janvier 2022

Les participants doivent adresser un dossier comprenant :

- leur bande dessinée ;
- une note d'intention ;
- la ou les photocopie(s) de leur(s) carte(s) d'identité ;

au référent mémoire de l'ONACVG de leur région (coordonnées dans le règlement du concours).

Si la BD est réalisée par un groupe, la totalité des pièces du dossier d'inscription doivent être regroupées dans une seule et même enveloppe avec la bande dessinée.

Les bandes dessinées doivent être rendues, accompagnées de tous documents complémentaires, avant le 31 janvier 2022.



Pour davantage de renseignements, rendez-vous sur :

<https://www.onac-vg.fr/bulles-de-memoire> • @bullesdememoire